

Contribution du Conseil Régional des Personnes Accueillies/Accompagnées (CRPA) de PACA N°18 (juin 2018)

La pair-aidance

Cette contribution synthétise le contenu des échanges entre les membres du CRPA de PACA lors de la réunion du 28 juin 2018 au Domaine de la Castille, à Solliès-Ville (83).

Définition du pair-aidant proposée par un membre du CRPA en amont de la journée : ***une personne qui s'appuie sur le savoir issu de sa propre expérience (elle a vécu une situation). Ce sont des expériences habituellement stigmatisantes (difficiles ou négatives) et qui permettent aux personnes qui les vivent de venir aider des personnes vivant les mêmes parcours, les mêmes situations.***

Pourquoi la pair-aidance dans le domaine de la santé ?

Les plus :

- L'intérêt d'échanger avec les pairs-aidants : ils ne jugent pas et sont plus ouverts d'esprit que les professionnels de la santé. Ils permettent de traduire le discours médical, parfois trop technique. Le pair-aidant propose mais n'impose pas, il aide, **il décomposer le problème et peut être un relais, un traducteur, un médiateur** et parfois même accompagner physiquement dans des démarches, des rendez-vous ;
- Il existe des GEM (groupements d'entraide mutuelle) : les membres ont des problèmes psychologiques, ils se rencontrent, discutent de leurs problèmes, organisent des sorties, etc. Il existe également des associations de parents d'enfants malades ou bien des regroupements de patients par pathologie ;
- Il faut aussi s'interroger sur le statut du pair-aidant : **comment faire reconnaître ses compétences ?** Faut-il envisager un salaire ? Les pairs-aidants sont-ils amenés à se professionnaliser ? Combien de temps peut-on rester pair-aidant ?

Les moins :

- Il existe des **risques de dérives** (exemple de l'association le Patriarche) : les pairs-aidants ne doivent pas remplacer les professionnels : il s'agit de doser l'accompagnement des uns et des autres.
- Une difficulté : **pas évident d'accéder aux informations** (où se réunissent ces associations, comment les contacter, etc.) ;

Comment mettre en place la pair-aidance dans le domaine de la santé ?

- Pour que les personnes accèdent aux services des pairs aidants, il faut trouver des **moyens pour communiquer**, pour **faciliter la rencontre**. Nécessité de travailler sur la confiance entre l'aidant, l'aidé et le professionnel (un site internet par exemple : avec des thématique,

annuaire, photo, témoignage et pages ludiques ou bien des flyers, un petit journal, etc., qui soient diffusés dans les hôpitaux) ;

- Il faut **sensibiliser les professionnels de la santé**, car tous les médecins ne sont pas prêts à laisser de la place à un pair-aidant. Il faut informer les aides-soignants et donc multiplier les supports de communication ;
 - **Créer un réseau de pair-aidants** (le CRPA, Conseil Régional des Pairs Aidants), qui pourrait également repérer les pairs-aidants potentiels ?
 - Faire un « diplôme » de pair-aidant peut créer une barrière, parce que cela hiérarchise. Mais en même temps, il s'agit d'une reconnaissance « officielle ». Comment faire ? Créer une VAE accolé à un dispositif de formation ? Ou chercher la mise en place d'une reconnaissance certifiée par d'autres pair-aidants ? En même temps, l'idée d'un diplôme n'est pas essentielle car la légitimité de la personne provient de son expérience. La reconnaissance des compétences interroge également sur la question de la rémunération ;
 - **Susciter des rencontres entre les pairs aidants et les professionnels.**
-

Pourquoi la pair-aidance pour combattre l'isolement ?

- L'isolement est un sentiment subjectif, c'est donc difficile d'en parler, d'être compris quand on se sent isolé. C'est parfois la source de difficultés et d'en échanger avec une personne qui nous comprend peut faire du bien à la personne qui se sent isolée.

Comment mettre en place la pair-aidance pour combattre l'isolement ?

- Il faudrait un **lieu de rencontre pour les pair-aidants**, pour avoir des portes paroles qui puissent être identifiés comme des personnes de confiance ;
 - Il faudrait formaliser le statut de pair-aidant, valoriser la personne. Faire des médailles proposées par les villes comme pour le bénévolat ?
 - Le pair-aidant doit-il se spécialiser ? Apprendre sur les politiques publiques et sociales, s'il veut aller au-delà de ses propres connaissances. De plus, tout le monde ne peut pas devenir pair-aidant, il faut pouvoir partager sur les expériences, les moyens pour que les personnes qui le souhaitent puissent se positionner en tant que pair-aidant.
-

Pourquoi la pair-aidance pour accompagner vers l'emploi ?

- Le **pair-aidant représente un contact humain proche et compréhensif**, ce qui est important car **lors des recherches d'emplois, les personnes ressentent parfois de la solitude** ;
- Il faut des espaces (des salles accessibles) pour que les pairs-aidants puissent rencontrer et transmettre leurs connaissances ;
- Faire les choses en groupe peut permettre de réduire les coûts (des impressions de documents par exemple, du covoiturage pour se rendre sur des forums d'emploi, etc.) ;
- Pour les personnes qui ne maîtrisent pas complètement la langue française, il serait intéressant qu'ils puissent échanger avec des pairs-aidants « traducteurs » qui sont en mesure d'aider à la compréhension.

Comment mettre en place la pair-aidance dans le domaine de l'emploi ?

- Un **système de parrainage** pour que des personnes qui savent rédiger CV et lettre de motivation puissent être mise en contact avec d'autres moins à l'aise avec ces outils de recherche d'emploi. Une **transmission de savoir** qui fonctionne également pour préparer les entretiens (comportement, tenue, etc.) ;

- Il serait intéressant de **partager des informations** et des bons plans, avec une page *Facebook* comme support par exemple ;
 - Faire des ateliers de recherches d'emploi entre personnes accompagnées : créer un stand de pair aidant dans les forums de l'emploi.
-

Pourquoi la pair-aidance pour accompagner l'usage du numérique?

- Par l'intermédiaire de la pair-aidance, les personnes accompagnées font face à d'autres personnes qui connaissent et vivent leurs situations. **Ils sont aidés avec une dimension plus humaine**, plus proche d'eux ;
- De plus, les pair-aidants tirent également bénéfice de la relation d'aide : cela les pousse à se former car le numérique évolue sans cesse ;
- Cela allège la tâche des accompagnants dans les démarches administratives numérisées, tout en limitant l'accès des codes personnels des personnes accompagnées par les professionnels.

Comment mettre en place la pair-aidance dans le domaine du numérique ?

- La mise en place de la pair-aidance dans le numérique, nécessite une étude des besoins. Quels sont les publics et que cherchent-ils ? Il y a des différences importantes entre l'aide aux démarches administratives et apprendre l'utilisation d'un logiciel (*Word* par exemple pour écrire son CV). **Il faut vulgariser le numérique**, le rendre accessible en adaptant la pédagogie, **en étant dans le faire-faire et non pas le faire-pour** ;
 - Une fois les types d'aides attendues identifiées, il faut pouvoir la **faire connaître : faire des affiches**, par le **bouche à oreille**, par un **bus numérique** (qui se déplacerait vers les structures avec des professionnels et des pair-aidants) ?
 - La mobilité est d'ailleurs un point considéré comme important : **le pair-aidant doit pouvoir être en mesure de partir à la rencontre des personnes qui nécessitent un accompagnement.**
-

Les destinataires de cette contribution :

Les membres du CRPA ; les adhérents URIOPSS PACA et Corse et des autres Régions ; les coordonnateurs nationaux CNPA-CRPA ; les DDCS et DRDJSCS ; les centres de formation en travail social (*via* Nathalie JAMI); le site de l'URIOPSS ; le groupe ALERTE (générique), etc.

12 septembre 2018

Pour tout contact avec le CRPA PACA : Francis Vernède f.vernede@uriopss-pacac.fr / 04.96.11.02.34